

07 nov 2008 -17:38

Appartient à [Conseil des ministres du 7 novembre 2008](#)

Prêts d'Etat à Etat

Deuxième partie du programme 2008 des prêts d'Etat à Etat

Deuxième partie du programme 2008 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi des nouveaux prêts d'Etat suivants :

- un prêt d'Etat en faveur du Mozambique pour un montant de 3.055.000 euros, à attribuer sous forme d'aide déliée, pour le financement de la réhabilitation d'une sous-station et la livraison d'une sous-station mobile ;
- un prêt d'Etat en faveur de la Tanzanie pour un montant de 790.550 euros, pour le financement de la réhabilitation, de l'amélioration et du renforcement de la sous-station à Mpendae sur l'île de Zanzibar ;
- un prêt d'Etat en faveur du Cameroun pour un montant de 5.796.000 euros, pour le financement de l'étude et la mise en oeuvre de la réhabilitation du "pont de l'enfance" ;
- un prêt d'Etat en faveur du Cameroun pour un montant de 8.773.350 euros, pour le financement des travaux de dragage pour l'approfondissement du port de Douala ;
- l'affectation du solde encore disponible de 3.550.605,50 euros du prêt d'Etat octroyé le 20 août 1995 et un nouveau prêt d'Etat de 8.000.000 d'euros en faveur du Vietnam, comme contribution au financement concessionnel de l'installation d'un petit satellite de collecte de données, de contrôle et de gestion des richesses naturelles et des catastrophes naturelles ;
- un prêt d'Etat en faveur de la RDC pour un montant de 250.000 euros, en complément du prêt d'Etat de 550.000 euros octroyé le 12 octobre 2007 pour le financement de la pré-étude, le suivi et le contrôle d'un projet de distribution d'eau à Lubumbashi ;
- l'annulation de la décision du 20 novembre 2002 en vertu de laquelle un prêt d'Etat d'un montant de 1.129.170 euros a été accordé au Pérou pour un projet de financement du balisage lumineux de cinq aéroports.

Le Conseil des ministres a également pris connaissance du programme de prêts d'Etat des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'Etat pour 2008.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le ministre des Finances et le ministre compétent pour le Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens d'équipement et des services qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et

services belges. Pour les pays les moins avancés l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce
extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>